

Privilège—M. Baldwin

Je vais donner un exemple d'intervention dans les communications ainsi que des soupçons auxquels cette situation donne lieu. M. Jeff Sterling, candidat libéral à l'élection de 1975, un petit candidat mais un candidat libéral réformé, possède 51 p. 100 des actions de la Newfoundland Broadcasting Limited. C'est un partisan libéral depuis 1949. Cet homme paraît un peu partout au moment où on s'y attend le moins dans la programmation de ses stations de télévision et de radio. Il est propriétaire d'un deuxième réseau de télévision à Terre-Neuve de cinq stations AM et il possède une licence l'autorisant à exploiter neuf stations FM. C'est comme si un député possédait le réseau Global TV ou la moitié des stations affiliées du réseau CTV en Ontario.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Ils n'aiment pas ça. Ils n'aiment pas que l'on se pose des questions à leur sujet. Je vais vous donner un exemple de ce qui se produit lorsque le gouvernement libéral a la haute main sur les réseaux de télévision et de radio du pays. Il y a une semaine vendredi, la chaîne CTV m'a invité à participer à l'émission «Question Period», une émission d'affaires publiques. En arrivant à Terre-Neuve, j'ai vérifié dans le journal si l'émission allait être retransmise par la station CJON, affiliée de CTV. L'émission a été télédiffusée dans tout le Canada dimanche après-midi. Dans le journal, j'ai vu que l'émission devait passer lundi, à 3 heures du matin.

Des voix: Quelle honte!

M. Crosbie: Je ne pouvais en croire mes yeux. Je ne pensais pas que M. Sterling était assez excentrique pour diffuser une émission d'affaires publiques à 3 heures du matin, lundi. Même moi, je ne resterais pas debout pour cela. Mardi, j'ai vérifié pour voir si l'émission avait été diffusée. On m'a dit qu'elle ne l'avait pas été parce que les autorités avaient perdu la bande ou pour une autre raison tout aussi stupide. Nous avons vérifié à nouveau ce matin et constaté que l'émission n'a pas encore été télédiffusée. Je suppose qu'ils cherchent toujours la bande. Cela n'a peut-être rien à voir avec le fait que je suis député conservateur ou que mes opinions politiques divergent de celles de certains journalistes, mais il y a lieu de se poser des questions.

En participant à la discussion sur la motion proposée par le député de Peace River, j'ai voulu donner un autre exemple de la haute main qu'a le gouvernement libéral sur les organes d'information, de son ingérence dans le libre circulation de l'information entre les députés de tous les partis et les Canadiens. Nous savons tous que ce que nous disons à la Chambre n'a guère d'importance si ce n'est pas repris par les médias. Si aucun organe d'information n'en fait état, comment nos propos peuvent-ils influencer d'une façon quelconque sur les événements qui se produisent dans le pays?

Il faut tenir compte de trois questions. Le député de Maison-neuve-Rosemont (M. Joyal) n'est pas à la Chambre aujourd'hui. Il a fait allusion à certains aspects de ce complot. Nous ne pouvons pas aborder l'affaire en détail aujourd'hui. Il y a l'initiative du ministre des Transports qui, fort de son poste au sein du gouvernement, a empêché la parution d'une publication. Nous voilà donc en présence d'un nouveau crime: il ne s'agit plus de crime de lèse-majesté, mais de lèse-Lang.

[M. Crosbie.]

Il y a le contrôle de la radio et de la télévision, et la situation d'un ministre de la Couronne dans l'hypothèse d'un conflit d'intérêts et il faut savoir si cela devrait être autorisé. Il m'a fallu renoncer à mes intérêts dans les affaires à mon entrée dans la vie publique. Appartient-il ou non à un ministre de la Couronne de trancher, surtout quand il s'agit d'un média relevant entièrement du gouvernement ou d'un de ses organismes? Le député de Maisonneuve-Rosemont a fait allusion à d'autres questions.

● (1600)

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a réussi par quelque procédé ingénieux à relier ceci à la question actuellement à l'étude à la Chambre et je suppose que pour cette raison, cela se justifie. Cependant je dois dire en toute déférence que c'est chercher loin que de prendre cet incident en particulier pour soulever une discussion sur un sujet que je connais parfaitement bien, que le député rumine depuis un bon moment et dont il a parlé avec tout le monde sauf avec moi.

Tout d'abord j'en suis reconnaissant au député. Comme la question a fait surface, j'imagine que j'ai droit de répliquer. J'assure à Votre Honneur que je n'ai pas l'intention de m'éterniser là-dessus. Je sais gré au député d'avoir insisté sur le fait qu'il ne m'incrimine pas ou qu'il ne m'accuse d'aucune irrégularité. J'abonde en son sens et je tiens à dire catégoriquement tout de suite que jamais dans toute ma vie publique je n'ai cherché à influencer, à modeler ou à façonner de quelque façon la production d'un réseau ou d'un organisme de télévision avec lesquels j'ai des contacts très étroits depuis fort longtemps.

J'invite tous les députés ici présents, y compris le député de Saint-Jean-Ouest, à demander ce qu'ils en pensent aux dizaines, que dis-je aux centaines de personnes qui se sont succédé au fil des années au service de ces organismes. Je suis sûr qu'ils seront tous d'accord pour confirmer que jamais je n'ai tenté de m'immiscer de quelque manière que ce soit dans leurs affaires. Je tiens à insister là-dessus, au cas où certaines personnes croiraient que j'ai exercé des pressions inconvenantes ou indues. En fait, c'est tout à fait le contraire. La vérité est que, comme le savent tous ceux qui sont allés à Terre-Neuve, le député de Saint-Jean-Ouest est apparu plus souvent que moi à la télévision, et pas forcément à trois heures du matin, et cela aussi bien avant qu'après son élection à la Chambre des communes. La même chose est déjà certainement arrivée à la plupart des députés de l'opposition.

Soit dit en passant, au cas où il continuerait à voir un rapport entre le fait que je possède des actions dans cette société et la façon dont on nous traite à l'émission Question Period, je peux lui dire que je compatis à sa douleur, car moi aussi j'ai attendu en vain jusqu'à trois heures du matin devant mon poste de télévision, dans l'espoir de voir l'émission à laquelle j'avais participé environ six semaines plus tôt. C'est triste à dire, mais j'ai vécu exactement la même expérience que le député, ce qui montre bien, à mon avis, qu'il n'y a eu aucune intervention de ma part.